



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 29456

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'absence de commémoration en Allemagne et en Europe, de la chute du mur de Berlin. En effet, l'Allemagne a choisi depuis plusieurs années de ne pas célébrer cette date du 9 novembre 1989 dont le jour rappelle malheureusement la date du 9 novembre 1933, la tristement célèbre « nuit de cristal » qui marquera une étape funeste dans l'antisémitisme du régime nazi. Ce 9 novembre 1989 fut pourtant un symbole de liberté retrouvée dans toute l'Europe et dans le bloc de l'Est qui commençait alors à se craqueler. Sans contester le choix de nos amis et partenaires allemands, quant au poids de leur propre histoire et de leur regard national sur cette date, elle mériterait pourtant d'être célébrée dans le reste de l'Europe, par son importance symbolique pour la désagrégation du communisme en Europe. La France, patrie s'il en est des droits de l'homme ne pourrait être suspectée d'être malvenue à proposer l'adoption de cette date symbolique pour fêter la liberté et l'unité en Europe. Il lui demande donc si elle compte reprendre cette idée à son compte et en assurer la promotion.

Texte de la réponse

La date du 9 novembre a profondément marqué l'Allemagne contemporaine et elle évoque chez nos voisins et amis allemands parmi les épisodes les plus sombres de leur histoire. Le 9 novembre 1938, comme le rappelait justement l'honorable parlementaire, eut lieu la terrible « nuit de cristal ». Quinze ans auparavant, le 9 novembre 1933, date tout aussi sinistre, le putsch avorté de Munich avait pour sa part consacré l'entrée officielle dans la vie politique allemande d'un personnage jusque là encore largement inconnu : Adolf Hitler. Cette date du 9 novembre a cependant également été marquée par des événements porteurs d'espoir : le 9 novembre 1918 marque la proclamation, même si c'est dans la plus grande confusion, de la République de Weimar et le 9 novembre 1989 la chute du mur de Berlin, acte précurseur de la libération des peuples d'Europe centrale et orientale du joug soviétique. En dépit de ces deux derniers événements, les Allemands ont préféré ne pas retenir la date du 9 novembre comme jour férié ou jour de festivités plus particulières. Pour autant, d'autres journées ont été choisies, tant en Allemagne que dans les différents pays d'Europe centrale et orientale, pour célébrer la liberté retrouvée. Tout conduit à penser qu'il serait par ailleurs inopportun d'instaurer une fête de la liberté en Europe dont les Allemands ne seraient pas partie prenante.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29456

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9093

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10291